

## Ils ont dit

« **On ne peine pas, on s'adapte jour après jour** », a affirmé le président du TGI de Paris en réponse à un article paru dans *Le Figaro* qui expliquait que la justice peinait à anticiper le rythme effréné des dossiers terroristes. « Il n'y a pas d'embouteillage : il n'y a pas un dossier en attente d'audience », a martelé Jean-Michel Hayat qui détaille les mesures prises depuis 18 mois pour « faire face à la déferlante des dossiers terroristes » (*Le Point*, 4 oct. 2016).

« **Il n'y a pas de véritable analyse et on ne pose pas les bonnes questions** », estime le bâtonnier du barreau de Paris. « Quand on prétend à la magistrature suprême, on se doit de proposer une vision de ce que doit être la justice et le droit sur lesquels notre pays a été fondé. Il ne faut pas qu'une fois encore la justice soit ignorée du débat présidentiel ! » (*F. Sicard, communiqué*, 2 oct. 2016).

« **En amont du scrutin (présidentiel), le Conseil constitutionnel est chargé de recueillir les « parrainages »** des candidats à l'élection présidentielle, d'en vérifier la validité et cette année d'en publier la liste. (...) Le Conseil recueille les déclarations de patrimoine des candidats et les transmet à la Haute autorité pour la transparence de la vie politique qui est chargée de les publier avant le 1<sup>er</sup> tout, ce qui sera une novation » (*L. Fabius, conf. de presse*, 3 oct. 2016).

« **Les avocats sont formés, consciencieux, indépendants, pragmatiques et stratèges. Mais nous ne sommes pas seuls au monde.** D'autres acteurs de l'entreprise sont présents aux côtés de l'entrepreneur pour le protéger et le faire grandir. (...) Interprofessionnalité, pluriprofessionnalité, multiprofessionnalité. Transversalité ? Pendant que la profession s'interroge sur le terme, d'autres dessinent son visage et son destin. Ce que je vous propose c'est d'avancer enfin avec ceux qui savent avancer » (*D. Raynal, 24<sup>e</sup> Congrès de l'ACE*, 29 sept. 2016).

## Nominations

**Suzanne von Coester** est nommée porte-parole du Conseil d'État (CE, communiqué, 5 oct. 2016).

1057

## Olivier Leurent, directeur de l'ENM

Nommé directeur de l'École nationale de la magistrature en juillet dernier, Olivier Leurent a pris la suite de Xavier Ronsin (*V. infra JCP G 2016, prat. 1090*).

**S'**il y a un cordon qu'il n'a pas vraiment coupé, c'est celui qui le relie à l'École qui l'a formé. Olivier Leurent a toujours gardé un pied à l'ENM comme maître de stage ou directeur de session de formation. La relation est filiale avec ce lieu qui l'a vu naître en tant que magistrat. « Dans la magistrature, le corporatisme n'est pas très présent, mais il y a un lieu qui réunit les magistrats quelles que soient leurs options syndicales, c'est l'école. Parce que c'est elle qui les a rendus magistrats et qu'ils y reviennent en formation continue ».

Ce 29 août, le nouveau directeur accueille la promo 2016 : « il y a exactement 28 ans, je me trouvais à votre place, à la fois fier d'avoir réussi ce difficile concours et impatient d'exercer ce métier ». Le magistrat a eu très tôt la fibre, par sensibilité pour l'égalité des chances. À ses yeux, le juge a un rôle à jouer « pour rééquilibrer des itinéraires de vie qui ne sont pas égaux ». Olivier Leurent a conservé cette vision noble du métier. Aux 366 auditeurs qui, depuis une loi parue cet été, ne prêteront plus serment « religieusement », il veut transmettre sa profession de foi : « Jugez comme vous aimeriez être jugés ». En envisageant l'acte de juger comme l'aboutissement d'un processus d'écoute et de compréhension.

Homme plutôt discret, le juge s'anime lorsqu'il évoque 30 ans de carrière, de réflexions sur son métier et d'anecdotes qu'il relate à l'envi. « Pouvoir changer, c'est ce qui fait la richesse de notre métier. Pour une nature stressée comme la mienne, c'est rude, inconfortable mais stimulant ». 10 ans à l'instruction, 8 ans au TGI de Paris en tant que secrétaire général puis vice-président, 6 ans comme président de cour d'assises. Olivier Leurent connaît les arcanes de la justice. Le secrétariat du TGI de Paris lui a fait découvrir une institution judiciaire « qui peut être humaine mais aussi dérailler ». La 16<sup>e</sup> chambre lui a révélé le plaisir de l'audience et la collégialité. « La 11 », la chambre financière, où il



© ENM V. GRUENBERGER

craignait « de perdre en épaisseur humaine » lui a donné à voir des personnalités « d'une richesse exceptionnelle » et des audiences exigeantes. C'est une période intense qui lui donne le sentiment « que tout peut basculer », qu'au moindre faux pas, il peut « dégingoler le toboggan de la reconnaissance professionnelle ».

Olivier Leurent assoit sa réputation. « Ce métier ne peut pas être exercé à moitié. Nous avons entre nos mains la vie de personnes, c'est aussi important que l'on juge un immigré en situation irrégulière ou un préfet comme ça a été mon cas ». La période des assises, par ses audiences « hors normes », est la plus marquante. L'affaire *Carlos*, celle du *Gang des barbaires*, *Ferrara*. « Le regard du citoyen sur le fonctionnement de l'institution tire vers le haut. C'est une mise à l'épreuve permanente et une leçon d'humilité ». Olivier Leurent est attentif à rendre une justice humaine, à rechercher la juste mesure, et si, pendant l'audience « on ne peut être hermétique à l'émotion », au moment de juger « la raison doit reprendre le dessus ». Et d'ajouter : « L'activité juridictionnelle peut difficilement ne pas être violente. Il faut être construit en béton armé pour ne pas être sensible à cette souffrance humaine qui défile sous nos yeux ».

De ce rôle, il n'est pas toujours facile de décrocher. Le magistrat veille à ne pas se couper de la société en échangeant avec des personnes de tous horizons. À un journaliste qui proposait Lucchini comme directeur de l'ENM, il sourit, et pourquoi pas un débat avec lui ? L'École est un lieu de vie. « C'est à la fois nos fondations professionnelles et un lieu où l'on peut continuer à s'exprimer librement sans regard hiérarchique, un lieu de réflexion et d'apprentissage ».

Pour être un bon juge, il faut être un juge heureux, selon Olivier Leurent. Il en a tout l'air.

FLORENCE CREUX-THOMAS